



Contrat prestation site non honoré détournement des données

Par **loflo007**, le **04/05/2011** à **11:11**

Bonjour,
Bonjour,
Je suis complètement perdu face à un prestataire de création de site e commerce.
Voici les faits:
Il y a 1 an j'ai voulu confier la refonte de mon site de vente en ligne d'accessoires de vélo à des professionnels. (la société XXX)
Le nouveau site devait me permettre de disposer de moyen beaucoup plus évolués sur le plan commercial.
J'ai fait appel à un prestataire local. Des jeunes ingénieurs plutôt sympas au départ.
Je monte mon projet, je démissionne de mon emploi afin me consacrer à plein temps à cette activité , comptant sur la montée en puissance du chiffre d'affaire pour pouvoir me rémunérer .
Le prestataire me fait signer un contrat dans lequel il s'engage à me livrer la prestation dans un délai imparti.
Je me suis vite rendu compte que la star up n'avais pas du tout les compétences requises.
Total des courses, les délais de livraison prévue étaient à J + 6 mois et au bout de 8 mois toujours pas de résultats concrets.
Je me suis retrouvé en plein mois de décembre (35% du CA de l'année) avec mon ancienne boutique en ligne site pour assurer les ventes.
Cependant le bilan est pour moi catastrophique :
- J'ai loupé ma saison (- 40% de Ca)
- Je me retrouve avec du stock en trop
- Les diffuseurs publicitaires avec qui j'avais négocié un % sur les ventes (au lieu d'un paiement au clic), ne veulent plus entendre parler de moi.
Et ce n'est pas fini, le prestataire en question m'a annoncé par mail qu'il ne souhaitait pas continuer la prestation (j'ai perdu mon investissement.
La cerise sur le gâteau arrive maintenant : je me suis rendu compte qu'un concurrent utilisait ma base de donnée dans son catalogue de vente en ligne. (Même produit à la vente, avec les mêmes désignations et même descriptions.
Ce concurrent qui dispose d'un site réalisé par la société XXX utilise également des éléments de ma charte graphique.
Je le soupçonner même d'avoir récupéré les adresse mails de mes clients.
Les faits se sont passés il y a déjà quelques mois.
Que puis je faire, quels sont mes recours, au bout de combien de temps il y a-t-il prescription ?
Merci de votre aide précieuse.